

DATE DE CONVOCATION : 24 MAI 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER - J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – P. FRÉON donne pouvoir à J.P. SIMON - J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: K. GAI – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: J.P. SIMON

OBJET : FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND COGNAC POUR L'ACQUISITION D'UN COMPTEUR TARIF JAUNE POUR UN TERRAIN D'ACCUEL DE PASSAGE POUR LES GENS DU VOYAGE

Le conseil municipal

VU le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cognac dont la commune de Châteauneuf sur Charente est commune membre

CONSIDÉRANT que nonobstant la compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage par la Communauté d'agglomération du Grand Cognac, la commune de Châteauneuf met à disposition des gens du voyage un terrain pour un accueil momentané de familles des gens du voyage

CONSIDÉRANT que ce partenariat d'accueil est consenti en accord avec les services de la préfecture dans le département et la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

CONSIDÉRANT que la commune fera l'acquisition d'un compteur dit « tarif jaune » et de son raccordement auprès de la société ENEDIS pour un coût estimé à 3 514,14 € TTC – HT 2 928,67 €

CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Cognac pour l'acquisition et le raccordement du compteur dit « tarif jaune »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **PAR 23 VOIX POUR** :

- ✚ Autorise le maire à solliciter auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Cognac, un fonds de concours à hauteur maximale de 50 % du coût de l'acquisition et le raccordement du compteur dit « tarif jaune »
- ✚ Autorise le maire à signer toute convention entre la Communauté d'agglomération du Grand Cognac nécessaire à l'établissement du fonds de concours.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE